

Information aux Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Votre enfant utilisera, dès la rentrée scolaire de septembre 2024, le bus scolaire pour se rendre à l'école, à la cantine ou à l'accueil périscolaire. Vous vous engagez à être ponctuels au lieu de prise en charge et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir rappeler à votre enfant quelques règles simples de bonne conduite pendant les trajets dont le respect assurera la sécurité de tous :

Pendant le trajet

Je place mon cartable sous le siège

J'attache ma ceinture de sécurité

Je reste assis calmement pendant le trajet

J'évite d'incommoder les autres passagers (cris, jets d'objets)

Je ne consomme pas de nourriture ou de boisson

Je n'utilise pas mon téléphone portable

Et, en toutes circonstances, j'ai un comportement respectueux vis-à-vis du conducteur et du personnel

À LA DESCENTE

J'attends l'arrêt complet du bus

Je descends que lorsque l'accompagnatrice l'autorise

J'attends l'accompagnatrice du car pour traverser la chaussée

Le non-respect de ces consignes peut autoriser le chauffeur à arrêter son véhicule pour des raisons évidentes de sécurité et peut entraîner (après un premier avertissement écrit transmis aux parents de l'enfant indiscipliné) une interdiction temporaire d'utilisation du bus scolaire. Avec votre aide et votre soutien, nous éviterons de telles conséquences.

Merci de votre compréhension

Le Président et responsable du transport scolaire

J.P. JAVELOT,